



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

**Avis de dépôt du rôle de perception des taxes
foncières pour l’année 2023**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le rôle général de perception des taxes foncières pour l’année 2023 a été préparé et déposé à mon bureau le 15, rue de l’Église East Hereford. Il est présentement en vigueur et toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d’en payer les montants mentionnés en trois versements égaux aux dates d’échéances suivantes :

- 1^{er} versement : 14 mars 2023
- 2^e versement : 29 juin 2023
- 3^e versement : 28 septembre 2023

Toutefois, toute imposition annuelle de la taxe foncière inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement le 14 mars 2023.

Votre remise doit être effectuée en utilisant l’un ou l’autre des modes de paiement suivants :

- Par internet;
- Par service téléphonique de votre institutions financières;
- Au comptoir de la plupart des institutions financières;

Après de la Municipalité d’East Hereford :

- Au bureau municipal en argent ou par chèque;
- Par chèque envoyé par courrier à l’adresse suivante :
15, rue de l’Église, East Hereford, J0B 1S0

L’envoi des comptes de taxes se fera dans la semaine du 6 février 2023.

Si vous êtes un nouveau propriétaire

Il est possible, si vous êtes un nouveau propriétaire, que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié à l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues. Veuillez noter que la municipalité n'émet pas de nouveau compte de taxes lorsqu'il y a changement de propriétaire. Cependant, il est possible d'obtenir une copie de votre compte de taxes en vous adressant au bureau municipal (819 844-2463).

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier soit à jour.

DONNÉ À EAST HEREFORD, LE 07 FÉVRIER 2023.



MARIE-ÈVE BRETON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**Certificat de publication relatif au règlement n°
309-23**

Je, soussignée, Marie-Ève Breton, Directrice Générale et greffière-trésorière de la municipalité d'East Hereford certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité, le 07 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 février 2023.



MARIE-ÈVE BRETON
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
